

63 - Motion présentée par les groupes PS, EELV, PC et les Alternatifs en faveur du droit de vote des étrangers

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Ouvrir le droit de vote des étrangers était un des engagements du Président de la République lors de sa campagne électorale. Lors de sa conférence de presse au mois de mai 2013, François Hollande a annoncé qu'un texte en faveur du vote des étrangers extracommunautaires serait proposé au Parlement après les élections municipales de 2014.

En France, l'extension du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux étrangers non européens concernerait environ 2,3 millions d'étrangers, dont 1,8 million y résidant depuis plus de cinq ans. Permettre à ces personnes de voter consolidera la démocratie et est un facteur de renforcement de la cohésion sociale.

Octroyer ce droit de vote aux étrangers renforcerait la notion d'équité. L'ouverture du droit de vote aux ressortissants étrangers pour les élections locales permettra, en plus, une meilleure prise en compte des intérêts des «minorités» par la classe politique, mais aussi, à terme, une plus forte présence de ces «minorités» au sein de la direction des partis politiques et sur les bancs des Parlements. Cela favorisera ainsi l'intégration des «minorités» au sein de la vie politique nationale.

Ce droit, d'ores et déjà adopté en 2000 à l'Assemblée Nationale, a été voté par le Sénat le 8 décembre 2011. Il ne reste plus qu'à réunir le congrès et réunir la majorité qualifiée nécessaire. Les élus du Conseil Municipal de Besançon demandent au Gouvernement de prendre ses responsabilités et d'engager une large consultation nationale avant l'automne 2013 afin de rendre possible une réforme qui permettra d'accorder le droit de vote aux résidents étrangers non communautaires pour les élections de 2014.

«**M. LE MAIRE :** Je rappelle qu'aujourd'hui déjà les résidents européens des pays d'Europe peuvent voter aux élections entre autres municipales. Voilà donc pour la motion présentée au nom des Alternatifs, du PC, d'Europe Ecologie Les Verts et du Parti Socialiste.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Je m'oppose à cette motion qui, pour moi, ne renforce pas la notion d'équité, mais qui est plutôt une mesure de clientélisme. Il n'y a aucune mesure de réciprocité introduite dans ce texte. J'ai cherché ce qui était en vigueur dans les pays qui nous entourent et en particulier les pays de l'Union Européenne. Si certains pays européens ont accordé un droit de vote et parfois d'éligibilité aux étrangers non ressortissants de l'UE, il est question surtout des élections municipales ou alors avec des limitations. Par exemple pour l'Espagne et le Portugal il y a des conditions de réciprocité et le vote est accordé surtout à des personnes hispanophones et lusophones. Pour le Royaume-Uni, on donne des droits aux citoyens du Commonwealth et aux Irlandais. Pour moi qui ai enseigné l'histoire et l'éducation civique à de nombreux collégiens et lycéens pendant 35 ans, la nationalité a un sens et des symboles essentiels. Je ne conçois pas d'accorder à des étrangers le droit d'élire ou d'être députés et représentants de la nation française. Je suis élue d'un parti démocrate, donc je suis opposée aussi bien à l'extrême droite qu'à l'extrême gauche mais je pense que cette motion fait le jeu du Front National. Merci.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas d'accord avec vous mais il y a quand même quelque chose que vous me faites voir et qui n'y figure pas, c'est pour les élections municipales.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : ...dans le 3^{ème} paragraphe.

M. LE MAIRE : Non, ça c'est pour la modification Madame, ça s'appelle réunir en congrès les deux chambres en même temps. Non c'est un droit de vote uniquement pour les élections municipales, ce n'est pas pour les élections législatives mais ça ne figure pas je crois.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : La formulation ne convient pas du tout.

M. LE MAIRE : Il est indiqué «aux élections locales». Les législatives, les sénatoriales ou les européennes ce ne sont pas des élections locales.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : ...le 3^{ème} paragraphe.

M. LE MAIRE : C'est vrai, je pense qu'il faut préciser que c'est pour les élections municipales. Il n'y a pas de débat mais je pense qu'il faut rajouter dans le texte que c'est pour les élections municipales. Je suis d'accord avec vous là-dessus Madame FAIVRE-PETITJEAN. Vous avez bien fait d'intervenir parce que pour nous c'était clair dans notre tête que ce sont les élections municipales.

Mme Catherine GELIN : J'avais les mêmes arguments que Mme FAIVRE-PETITJEAN...

M. LE MAIRE : Mais vous avez entendu ce que je lui ai répondu.

Mme Catherine GELIN : Je me pose la question, finalement le droit de vote est réservé aujourd'hui aux citoyens français ou aux citoyens européens parce qu'il y a des droits de communauté qui sont exercés. Néanmoins cela pose la question de la naturalisation. Est-ce que finalement l'acte de vote ne serait-il pas non plus un acte de demande de citoyenneté ? J'ose poser cette question. Il me semble également, comme dit Mme FAIVRE-PETITJEAN, que la réciprocité est quelque chose qui me paraît indispensable et qu'au-delà de notre pays cette question devrait être portée devant les Nations Unies.

Mme Martine JEANNIN : Je ne prendrai pas part à ce vote. J'estime qu'il s'agit d'une liberté de conscience, comme l'avait dit le Président HOLLANDE, en direction des maires sur le mariage pour tous. A ce jour, j'attends le référendum pour prendre ma décision qui sera tout à fait personnelle.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

M. Jean-Marie GIRERD : Notre position sur la motion est simple, nous sommes contre. Pour nous, le droit de vote est lié à la citoyenneté et la citoyenneté doit être obtenue à partir de critères objectifs, ce qui permet non pas de voter simplement aux élections municipales, mais à toutes les élections. Enfin, je dirais que par rapport à ce que vous évoquiez au niveau européen c'était clairement mis dans le référendum de Maastricht qui a été voté par la population lors d'un référendum à plus de 51 % des voix, donc nous sommes contre cette motion.

M. LE MAIRE : Donc l'ensemble du groupe est contre le vote des étrangers aux élections municipales.

M. Yves-Michel DAHOUÏ : Je voudrais aussi simplement indiquer mon embarras par rapport à cette motion. Contrairement à Mme FAIVRE-PETITJEAN je suis absolument favorable, qu'il n'y ait aucune ambiguïté, au droit de vote des étrangers lors des élections locales. C'est d'ailleurs, je le rappelle, l'engagement ferme qui a été pris par le Président François HOLLANDE. Je n'ai aucune raison de suspecter qu'il ne tienne pas cet engagement. Lui-même avait évoqué le risque d'avoir une confusion dans les enjeux. Ce n'est pas d'ailleurs par hasard qu'il a souhaité que ce débat ne soit pas confondu avec ce que nous aurons à faire pour les municipales, promouvoir le bilan pour certains, le contester évidemment pour les autres même si on souhaiterait que ce soit beaucoup plus sur le fond que ce n'était le cas jusqu'à présent, ce serait réellement un mauvais timing. Je pense aussi que cette confusion risque, dans un contexte local qu'on a connu récemment, qu'encore une fois le Front National puisse s'étendre et je ne pense pas qu'on ait besoin de ça aujourd'hui. Je suis donc entièrement favorable, je l'ai même évoqué au sein du groupe, je pense même que des étrangers, dans les conditions qui ont été rappelées par le Président de la République, méritent beaucoup plus de voter lorsqu'ils sont impliqués dans la vie sociale, locale, lorsque leurs enfants sont eux-mêmes impliqués dans la vie sociale que ceux qui étant gâtés par la vie trouvent encore le moyen d'échapper à l'impôt et de ne pas participer à la contribution nationale. Donc je crois qu'il est tout à fait normal et légitime que les étrangers, dans les conditions rappelées par le Président de la République, puissent avoir un droit de vote. Encore une fois je ne peux pas contredire le Président de la République qui à mon avis a raison sur le fond, je rappellerai d'ailleurs à nos partenaires que si cette réforme se fait, mais qui est compliquée pour des raisons institutionnelles, ce sera grâce à un Président socialiste. Le Président de la République a raison non seulement sur le fond, dans le principe d'accorder le droit de vote aux étrangers, mais a également raison dans le calendrier qui a été choisi, parce qu'il me paraît le plus pertinent. Donc je ne peux pas aller trop loin, je suis dans un groupe, j'ai peu usé et vous connaissez Monsieur le Maire, ma loyauté passée, présente et future, je dirais

en conscience politique, je ne peux pas souscrire à cette motion, j'irai aussi loin que je peux aller en étant dans un groupe politique, je m'abstiendrai donc sur ce vote.

M. LE MAIRE : Très bien. En tout cas moi il est clair que je n'ai aucune envie -c'est une position qui est tout à fait respectable- de mettre des peaux de bananes sous les pieds du Président de la République, d'autres que nous s'en chargent.

Je mets donc cette motion au vote. Quels sont ceux qui sont contre, qu'ils lèvent la main, 5. Quels sont ceux qui s'abstiennent : Mme PEQUIGNOT s'abstient et M. DAHOUI. Madame JEANNIN vous ne prenez pas part au vote. Je vous remercie».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (5 contre - 2 abstentions) décide d'adopter la motion présentée par les groupes PS, Europe Ecologie Les Verts, Parti Communiste et Les Alternatifs en faveur du droit de vote des étrangers aux élections municipales.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2013.